



Notre réf.: 17007/2021/GS/LCC/CNF

3 août 2021

Objet: Deuxième phase de la dix-septième session du Conseil régional II (Asie),
27-30 septembre 2021

Suite à donner: 1) Désigner des délégués pour participer à la session et prendre les
dispositions nécessaires pour leur obtenir des lettres de créance
2) Préinscrire les délégués via le système d'inscription en ligne

Madame, Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous informer que la deuxième phase de la dix-septième session du Conseil régional II (Asie) de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) se déroulera via une plate-forme virtuelle multilingue, du 27 au 30 septembre 2021.

Vous pourrez consulter l'ordre du jour provisoire de la deuxième phase et le mémoire explicatif qui l'accompagne sur le [site Web consacré à la session](#). Des instructions et des lignes directrices sur l'utilisation de la plate-forme de vidéoconférence seront publiées sur ce site Web et les participants seront priés de tester ladite plate-forme avant la session.

En outre, il est à noter que la règle 20 du Règlement général de l'OMM ([Recueil des documents fondamentaux N° 1, édition 2019](#)) (OMM-N° 15) prévoit que les Membres sont tenus de fournir les pouvoirs de leur délégation pour la session en indiquant clairement le/la délégué(e) principal(e) et son/sa suppléant(e). À cet égard, je vous saurais gré de bien vouloir nous faire parvenir, en temps voulu, les pouvoirs de vos délégués signés par une autorité gouvernementale compétente de votre pays, ou au nom de celle-ci, dans l'éventualité où votre délégation n'aurait pas déjà fourni de pouvoirs valides pour la première phase de la dix-septième session. Les pouvoirs reçus pour cette première phase restent valables pour la deuxième phase, pour autant que la délégation se compose des mêmes délégués.

Compte tenu du statut officiel dont ils jouissent auprès de l'OMM, les représentants permanents sont invités à procéder à l'inscription en ligne de leur délégation à la session. Le lien vers le [système d'inscription en ligne](#), le nom d'utilisateur et le mot de passe qui leur ont été envoyés par courriel restent valables pour toutes les réunions de l'OMM à venir.

L'inscription en ligne pourra se faire jusqu'au **23 septembre 2021**. Pour de plus amples informations sur la préinscription en ligne, n'hésitez pas à prendre contact avec le Secrétariat de l'OMM par courriel à l'adresse suivante: registration@wmo.int.

Veuillez noter également que la communication des renseignements demandés via le système d'enregistrement en ligne ne dispense pas les Membres concernés de présenter les pouvoirs habilitant leurs délégations à participer à la session.

Compte tenu du temps limité imparti aux discussions sur les documents pendant la session en ligne, les représentants permanents et les délégués sont invités à soumettre à l'avance leurs commentaires et propositions de modification des documents, par courriel à plenary@wmo.int, de préférence une semaine avant la session.

Aux: Ministres des affaires étrangères des Membres de l'OMM

Copie de la présente est adressée au Représentant permanent de votre pays auprès de l'OMM et à son conseiller en hydrologie, aux missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, ainsi qu'aux présidents des conseils régionaux, des commissions techniques et des organes de l'OMM.

Veillez agréer, Madame, Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération.



Petteri Taalas
Secrétaire général